



Le Choletais

L'audace pour réussir

Direction de la Commande Publique
et des Affaires Juridiques
Service Assemblées – Affaires générales

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

Du 9 au 15 avril 2021

Selon les termes des articles L. 5211-47 et R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales, doivent être publiés dans un recueil des actes administratifs, le dispositif des actes réglementaires pris par l'organe délibérant ou l'organe exécutif d'un établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

L'intégralité des délibérations du Conseil de Communauté et des décisions communautaires prises par délégation du Conseil de Communauté au Président peut être consultée dans les locaux de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération.

SOMMAIRE

I – DELIBERATIONS	Page 001
(Pas de délibération)	
II – DECISIONS DU PRESIDENT	Page 002
III – ARRETES REGLEMENTAIRES	Page 006
(pas d'arrêté réglementaire)	

I - DÉLIBÉRATIONS

(NEANT)

II - DÉCISIONS

**DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE
POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Signature et envoi en Sous-Préfecture le 9 avril 2021

N°2021/143 COLLECTE DES CARTOUCHES D'IMPRESSION VIDES EN DÉCHÈTERIES

Il a été décidé d'approuver les termes de la convention à conclure avec la société LVL PROXY pour la collecte à titre gratuit des cartouches d'impression vides récoltées dans les déchèteries et éco-points de l'Agglomération du Choletais, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

N°2021/144 INDEMNISATION DE SINISTRES - MARS

Il a été décidé d'accepter les indemnités versées dans le cadre du règlement des sinistres, comme suit :

Tiers débiteur (Cie d'Assurance)	Montant	Réf. Internes sinistre	Observations/ A rattacher à
Groupama	164,40 €	2020313591	Dommages aux Biens – Dégâts des Eaux au musée d'Arts et d'Histoire – Dossier clos.
Groupama	908,76 €	2020361480	Dommages aux Biens – Barrière de la Déchetterie du Cormier endommagée – Dossier clos.
Groupama	445,17 €	2021304176	Dommages aux Biens – Grillage du Centre Technique des Déchets endommagé - 1 ^{er} règlement.

N°2021/145 CONTRAT DE SERVICE PAIEMENT EN LIGNE PAYZEN

Il a été décidé de confier le contrat de service de paiement en ligne Payzen à la société ARPEGE, située 13 rue de la Loire, CS 23619, 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, du premier jour du mois, suivant la mise en service, jusqu'au 31 décembre 2021 pour la première période, puis reconductible tacitement par période d'une année pendant maximum 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026, pour un montant annuel de 348 € HT auquel s'ajoute un forfait annuel de 500 transactions pour un montant de 65 € HT et d'approuver le contrat de service afférent.

N°2021/146 DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'ADC - REPRÉSENTATION
EXPULSION DE GENS DU VOYAGE - ZAC DE L'ECUYÈRE

Il a été décidé :

- de mettre en œuvre toute action juridictionnelle en vue de l'expulsion des gens du voyage qui se sont installés en toute illégalité, à Cholet, rue du Savennière dans la zone de l'Écuyère sur une parcelle appartenant à l'Agglomération du Choletais,
- de confier la défense des intérêts de l'Agglomération du Choletais à la SELARL BOIZARD et GUILLOU, avocats associés, sise 12 rue Pierre Lise, à Angers, pour un taux horaire d'honoraires de 200 € HT (tarif 2021), hors droit de plaidoirie.

N°2021/147 CONTRAT D'ABONNEMENT LICENCES LOGICIELS ORCHESTRA

Il a été décidé de confier le contrat d'abonnement de 22 licences logiciels de type contributeur et une licence de type administrateur permettant de bénéficier d'une solution de gestion d'un portefeuille de projets, à la société PLANISWARE, située 7 rue Soutrane, 06560 VALBONNE, pour une durée ferme de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022, pour un montant annuel des droits d'usage et d'hébergement de 7 680 € HT et d'approuver le contrat d'abonnement afférent. Les prestations de mise en œuvre initiales sont de 10 200 € HT payable uniquement à la mise en place.

N°2021/148 ACHAT D'ESPACE RJ MEDIA - SITE INTERNET LUDOTHÈQUE

Il a été décidé de confier la gestion d'un espace de communication afin de promouvoir le nouveau site internet de la ludothèque de l'Agglomération du Choletais, à l'aide de spots télévisuels de 15 secondes pour une durée de 15 jours, à compter du 13 mars 2021, à la société RJ MÉDIA, sise ZI la Bergerie rue Ampère 49280 LA SÉGUINIÈRE, pour un montant de 837,93 € TTC.

N°2021/149 RÉHABILITATION DE 20 LOGEMENTS INDIVIDUELS À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE DE "LA GRANDE FONTAINE" AU MAY-SUR-ÈVRE
MODIFICATIONS DE MARCHÉS N°1 - LOTS N°7, 8 ET 10
MODIFICATION DE MARCHÉ N°2 - LOT N°1

Il a été décidé d'approuver la passation des modifications n°1 et 2 de marché relatives aux marchés de travaux de réhabilitation de vingt logements individuels à la résidence autonomie "La Grande Fontaine " au May-sur-Èvre, ayant pour objet de prendre en compte :

- Pour le lot n°1 - Déconstruction intérieure – Maçonnerie : la mise en œuvre d'obligations de désinfection de la base de vie du chantier selon les préconisations de l'OPP BTP, liées à la pandémie de la COVID-19, et emportant les incidences financières ci-dessous :

	Montant HT	Taux de TVA	Montant TTC
Montant initial du marché	92 807,11 €	10%	102 087,82 €
Montant après modification n°1	106 294,23 €		116 923,65 €
Montant de la modification n°2	2 426,49 €		2 669,14 €
Montant après modification n°2	108 720,72 €		119 592,79 €

soit une augmentation cumulée de 17,15 % par rapport au montant initial du marché.

- Pour le lot n°7 - Aménagements extérieurs : le changement de dénomination sociale de la société BRY PAYSAGE, titulaire du marché, devenue la société BEGHIN PAYSAGE depuis le 1^{er} février 2021. Cette modification est sans incidence sur le montant et le délai d'exécution du marché.

- Pour le lot n°8 - Nettoyage toitures et façades – Ravalement – Isolation thermique par l'Extérieur (ITE) : le changement de la nature des matériaux constituant l'Isolant Thermique Extérieur (ITE), afin d'améliorer le coefficient d'isolation thermique et permettre une meilleure intégration à la nature de l'enduit existant sur l'ensemble des façades. Cette modification est sans incidence sur le montant et le délai d'exécution du marché.

- Pour le lot n°10 - Électricité courants forts et faibles : les travaux supplémentaires devenus nécessaires en cours de chantier, et emportant les incidences financières ci-dessous :

	Montant HT	Taux de TVA	Montant TTC
Montant initial du marché	134 900,00 €	10%	148 390,00 €
Montant de la modification n°1 • pose d'un spot au-dessus du lavabo de la salle de 17 logements • passage d'un nouveau câble téléphone et d'un câble informatique pour la borne DECT pour le logement n°16	1 857,87 €		2 043,66 €
Montant après modification n°1	136 757,87 €		150 433,66 €

soit une augmentation de 1,38 % par rapport au montant initial du marché.

Signature et envoi en Sous-Préfecture le 14 avril 2021

N°2021/150 MARCHÉ DE SERVICES
ANIMATIONS DES PROGRAMMES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU
(2021-2025) LOTS N°1 À N°7

Il a été décidé de confier les accords-cadres de services relatifs aux animations des programmes de protection des captages d'eau, conclus, sans engagement minimum ni maximum, pour une période d'un an à compter de la date de notification, reconductible expressément trois fois par période d'un an, aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Développer le bocage et les haies en rupture de pente, à l'association Mission Bocage, sise 2D rue des arts et des métiers, îlot de l'Èvre n°4, BEAUPREAU, 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES,
- Lot n°2 : Pérenniser l'agriculture biologique du territoire, au Groupement des Agriculteurs Biologiste et Biodynamistes (GABB ANJOU), sise 70 route de Nantes, 49610 MURS-ERIGNÉ,
- Lot n°3 : Accompagner les agriculteurs aux changements et à l'aménagement du territoire, à la Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire, sise 9 rue André Brouard, CS 70510, 49105 ANGERS Cedex 2,
- Lot n°4 : Eviter la disparition des surfaces en prairies, à l'entreprise CIVAM AD 49, CIVAM Agriculture Durable du Maine-et-Loire, sise 70 route de Nantes, 49610 MURS-ERIGNÉ,
- Lot n°5 : Accompagner les entreprises artisanales et industrielles vers des démarches vertueuses, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire, sise 8 boulevard du Roi René, CS 60626, 49006 ANGERS CEDEX 01,
- Lot n°6 : Accompagner les collectivités et les particuliers des zones à risques, au groupement Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Loire Anjou (CPIE) (mandataire) / CPIE SEVRE et BOCAGE, sis Maison de Pays, BP 50048 - 49602 BEAUPREAU Cedex, sans engagement minimum et sans engagement maximum,
- Lot n°7 : Animer la charte paysagistes "zéro pesticide", à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire, sise 8 boulevard du Roi René, CS 60626, 49006 ANGERS CEDEX 01.

Signature et envoi en Sous-Préfecture le 15 avril 2021

N°2021/151 MARCHÉ DE MOBILIER URBAIN - AVENANT N°3

Il a été décidé d'autoriser la passation de l'avenant n°3 au marché relatif à la fourniture, pose et maintenance de mobilier urbain, conclu avec JC DECAUX Mobilier Urbain, sis 17 rue Soyer, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, en date du 22 octobre 2007, ayant pour objet de prolonger la durée du marché de 4 mois, soit jusqu'au 21 octobre 2021, afin de rétablir l'équilibre économique du contrat, qui a subi une altération imprévisible, en raison de l'annulation de campagnes publicitaires pendant la période de confinement du 17 mars au 11 mai 2020, d'une part, puis de la forte diminution de la demande des annonceurs par la suite, du fait de nombreuses annulations d'évènements d'ordre culturel, touristique et de loisirs, d'autre part, provoquées par la pandémie de la Covid-19.

III – ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES

(NÉANT)